

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 02.038

L'An Deux Mille Deux, le 14 mars à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

08 MARS 2002

DATE D'AFFICHAGE

08 MARS 2002

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, Adjoints,

Mmes BARRAUD-DUCHERON, BRAULT, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, M. DENIS, Mmes DOUMECQ, DURAND, GRAMMATICO, M. GUIARD, Melle ISENDICK, Mme JOLY, M. LIBOUBAN, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Mlle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : Melle LABEYRIE représentée par Mme GEOFFROY
M. MERLE représenté par Mme JOLY

ABSENTS-EXCUSES : M. FAVRE

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 30
Nombre de Votants : 32

Mlle TURPIN a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : CENTRALE NUCLEAIRE DU BLAYAIS

VOTE : 31 ABSTENTIONS
1 CONTRE

La Centrale Nucléaire du Blayais bénéficie d'une autorisation de prélèvement d'eau et de rejets qui vient à échéance en mars 2003.

Cette autorisation, tendant au renouvellement des prélèvements d'eau et des rejets liquides et gazeux radioactifs et non radioactifs, nécessite au préalable une enquête publique sur les communes riveraines de l'Estuaire situées en Gironde et en Charente Maritime. Cette enquête se déroule du 28 janvier 2002 au 8 mars 2002 inclus.

Le Conseil Municipal doit être sollicité pour avis entre le 28 janvier et le 23 mars 2002 étant précisé que ne seront pris en considération que les avis exprimés au plus tard 15 jours après la clôture de l'enquête.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU l'avis de la Commission Environnement et Santé
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'émettre un avis défavorable sur la demande de renouvellement des autorisations de prélèvements d'eau et les rejets liquides et gazeux radioactifs et non radioactifs de la Centrale Nucléaire de production d'électricité de BRAUD et SAINT-LOUIS.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 15 mars 2002
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS